



# Première conférence annuelle de la Confédération du nautisme et de la plaisance

Un axe stratégique  
de développement des territoires



Le 12 octobre 2016, la Confédération du nautisme et de la plaisance (CNP) a tenu sa première conférence à Paris. Rassemblant 23 fédérations et associations, la confédération représente 9 millions de pratiquants réguliers et occasionnels, plus de 50 000 salariés travaillant dans 5 000 entreprises et plus de 500 ports de plaisance. Devant 300 personnes venues de toute la France, nous avons rappelé l'engagement des plaisanciers pour une plaisance et une pêche en mer éco-responsables ainsi que le poids économique et sociologique considérable lié à nos activités.

François Goulard, président du conseil départemental du Morbihan, et Didier Codorniou, vice-président du conseil régional d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, ont également souligné les apports essentiels du nautisme et de la plaisance au développement et à la prospérité économiques des territoires métropolitains et ultramarins, territoires littoraux comme eaux intérieures.

Tous les participants ont exprimé leur souhait que l'économie soit remise au cœur du développement durable que veut organiser le projet de Stratégie nationale mer et littoral.

Les débats auxquels ont participé notamment, Arnaud Leroy, député, et Didier Mandelli, sénateur, rapporteurs de la loi pour l'économie bleue, ont mis en lumière la nécessité de lever les freins considérables à l'essor des activités du nautisme et de la plaisance, par un effort de simplification des textes et des procédures consultatives. Cet effort doit être poursuivi. Le nautisme et la plaisance sont aujourd'hui asphyxiés par des taxes et une réglementation excessives.

*Cette journée a témoigné de la mobilisation des acteurs régionaux et locaux aux côtés des acteurs privés en faveur du développement du nautisme et de la plaisance. Constatant la disparition effective du CSNPSN, l'ensemble des participants estiment urgent et nécessaire que le gouvernement s'associe à cette dynamique en proposant un cadre interministériel de concertation et de décision permettant à tous d'agir en convergence.*

*La conférence annuelle du nautisme et de la plaisance 2017 sera consacrée à la mise en œuvre du plan de développement du secteur auquel tous les acteurs sont appelés à contribuer à travers la plateforme collaborative nauticlab.fr.*

*La Confédération du nautisme et de la plaisance constitue ainsi une formidable plateforme pour faire valoir nos droits et nos valeurs.*

Communiqué FNPPSF

## À propos de la Confédération du nautisme et de la plaisance (CNP)

Créée en octobre 2015, elle réunit 23 membres, personnes morales, représentant les quatre familles du nautisme et de la plaisance : industries/services nautiques, ports de plaisance, fédérations sportives délégataires et assimilés, associations et fédérations d'usagers. Sa mission est de faire entendre la voix de la communauté nautique dans les domaines qui intéressent plus particulièrement le partage, les usages, la gestion et la mise en valeur des espaces marins, lacustres et fluviaux.

Contact Confédération du nautisme et de la plaisance

Site : [www.confederationnautisme.fr](http://www.confederationnautisme.fr)

E-mail : [secgen.cnp@gmail.com](mailto:secgen.cnp@gmail.com)

Téléphone : +33 (0)6 19 14 32 45

Twitter : @Cnautisme

## La FNPPSF au cœur de la Confédération du nautisme et de la plaisance

La FNPPSF est membre fondateur de la CNP. Jean Kiffer, vice-président de la CNP, est en charge du collège des fédérations et associations d'usagers. Paul Vinay est membre du conseil d'administration de la CNP.

